

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 DECEMBRE 2018**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire  
A été convoqué le : 19 décembre 2018

**PRESENTS :BONNEAUD D . GARNERO P . COMBIN M . LICINI B . LOUCHE J .  
BECQUART G .ALIBERT N .**

**ABSENTS :( AVISSE F. ORMIERE R avec procuration) THIBON G . MAUGER E.  
HAUTOT L .**

**SECRETAIRE DE SEANCE : GARNERO PATRICIA**

<b>QUESTION N°1 PRET TRAVAUX REHABILITATION RESEAU COLLECTE EAUX USEES et MISE EN SEPARATIF RESEAU ASSAINISSEMENT</b>
---

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de réhabilitation de la collecte du réseau d'eaux usées, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 400 000.00 €

Vu la proposition commerciale du Crédit Agricole en date du 12/12/2018, annexée à la présente délibération dont elle fait partie intégrante.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et après en avoir délibéré,

- décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc

**PRET A LONG TERME**

<b>OBJET</b>	Long terme
<b>Montant</b>	400 000 €
<b>Durée</b>	15ANS
<b>Périodicité</b>	<b>TRIMESTRIELLE</b>
<b>Taux fixe</b>	1,72 %
<b>échéances</b>	7 577.85 €
<b>Frais de dossier</b>	675 €

**PRET A COURT TERME dans l'attente de l'encaissement des subventions**

<b>OBJET</b>	Court terme
<b>Montant</b>	360 000
<b>Durée</b>	24 MOIS
<b>Périodicité</b>	Intérêts à terme échu trimestriel
<b>Capital</b>	Remboursé in fine
<b>Taux</b>	0,61%
<b>Frais de dossier</b>	720 €

**PRET A COURT TERME dans l'attente de la récupération de la TVA**

<b>OBJET</b>	Court terme
<b>Montant</b>	157 000
<b>Durée</b>	24 MOIS
<b>Périodicité</b>	Intérêts à terme échu trimestriel
<b>Capital</b>	Remboursé in fine
<b>Taux</b>	0,61%
<b>Frais de dossier</b>	314 €

VOTE    Nb de voix Pour : 9            Nb de voix contre : 0            Nb d'Abstention : 0

<b>QUESTION N° 2 AUTORISATION ENGAGEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT BUDGET 2019</b>
--

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Budget COMMUNE** :                    Chapitre 20 : 76 658 € soit 25 % 19 164 €

  Chapitre 21 : 244 142 € soit 25 % 61 035 €

  Chapitre 23 : 176 822 € soit 25 % 44 205 €

**Budget AEP** :                            Chapitre 20 : 33 250 € soit 25 % 8 312 €

  Chapitre 21 : 30 000 € soit 25 % 7 500 €

  Chapitre 23 : 110 120 € soit 25 % 27 530 €

**Budget ASSAINISSEMENT** :        Chapitre 23 : 50 000 € soit 25 % 12 500 €

VOTE    Nb de voix Pour :9            Nb de voix contre : 0            Nb d'Abstention : 0

### QUESTION N° 3 CREATION POSTE AGENT RECENSEUR ET REMUNERATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les enquêtes de recensement sont Préparées et réalisées par les communes qui reçoivent à ce titre une dotation forfaitaire de l'Etat destinée à couvrir partiellement les frais liés au recensement engagés par la Commune. Le montant de cette dotation est de 1 108 € (courrier INSEE du 11 octobre 2018).

Considérant que les opérations de recensement se dérouleront du 17 janvier 2019 au 16 février 2019, il y a lieu de procéder à la nomination de deux agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide,

- De la création de deux emplois de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats des agents
- Les agents seront payés à raison du montant du SMIC bruts en vigueur à cette rémunération s'ajoutera - **40 € par ½ journées de formation**  
- **20 € pour la tournée de reconnaissance**

VOTE : Nb de voix Pour : 9      Nb de voix contre : 0      Nb d'Abstention : 0

### QUESTION N° 4 ADHESION COMMUNE DE MOUSSAC AU SIIG

Vu l'arrêté préfectoral n°2003-352-3 du 18 décembre 2003 portant création du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG),

Vu les statuts du SIIG,

Vu l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles 38 et 43 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999,

Vu l'article 46 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002,

Vu la délibération de la communes de Moussac en date du 06 juillet 2018 sollicitant son adhésion au SIIG,

Considérant que le Comité syndical du SIIG en sa séance du 24 octobre 2018 s'est prononcé favorablement à cette adhésion,

**Après délibération, le Conseil municipal DECIDE,**

- **D'accepter** : l'adhésion de la commune de Moussac au SIIG
- **De modifier** : l'article 1 (constitution) et l'article 5 (comité syndical : représentation) des statuts du SiiG

VOTE : Nb de voix Pour 9 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 5 DECISIONS MODIFICATIVES**

La séance ouverte Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir procéder aux décisions modificatives ci-dessous. Régularisation de compte du budget communal 2018

**BUDGET COMMUNE**

**CREDITS A OUVRIR**

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	6411	PERSONNEL TITULAIRE	6 000

**CREDITS A REDUIRE**

**INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	65	CHARGES DIVERSES	- 6000

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 5 bis DEVIS INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que le débit du réseau internet de la mairie est très faible dû à la distance élevée entre le NRA et la mairie soit plus de 6 kilomètres. Il est donc très mal aisé de travailler sur les plateformes de dématérialisations, les plateformes d'échanges de données ainsi que pour la mise à jour du site internet. Le débit utilisé jusqu'à présent est devenu trop faible ce qui génère des dysfonctionnements quotidiens. Un diagnostic a été réalisé par la Société SUD INFORMATIQUE. La solution préconisée pour pallier aux problèmes rencontrés serait la mise en place d'une solution 4G.

Le conseil municipal décide : Migration de notre parc informatique mairie pour un montant de 1728€ TTC . Assistance informatique 53.30€ HT par mois. La mise en place d'une 4G pour pallier aux problèmes rencontrés par la société SUD INFORMATIQUE pour un montant de 40€ TTC par mois.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 6 AUTORISATION DE DEPOSE UNE DEMANDE D'ETUDE DE RISQUES INONDATION AUPRES DE AB Cèze**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il y a lieu de faire procéder à une étude de risques inondation afin que notre ouvrage digue soit pris en compte par les services de l'Etat. Cette étude peut être réalisée par l'entité AB Cèze sous couvert de l'agglomération du Gard Rhodanien.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'étude de réduction des risques d'inondations auprès d'AB Cèze.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 7 INTENTION DE CREER UN CONSEIL CITOYEN

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux de son intention de créer un conseil citoyen sous forme de délégation citoyenne qui assistera l'exécutif lors des réunions de travail. Il explique qu'une délégation citoyenne a pour but de favoriser l'expression de la parole des habitants de la commune en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir de leurs besoins. La délégation citoyenne est constituée d'habitants du village et d'acteurs locaux issus des tissus associatifs à l'économique en respectant les modalités définies entre les élus et les citoyens.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire

Le conseil municipal accepte la création d'un conseil citoyen sous forme de délégation et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à son élaboration

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 12h30

SIGNATURES  
CONSEILLERS MUNICIPAUX

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster. Some signatures are more legible than others, with some appearing to be 'Garnier'.

LE MAIRE  
Didier BONNEAU

An official blue circular stamp of the Mayor. The text 'LE MAIRE' is at the top and 'Didier BONNEAU' is at the bottom. The center features a coat of arms with a figure on horseback. The stamp is surrounded by several overlapping circular lines.